DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2016-301

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES** DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Finances locales

Sous matière : Divers

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET: TARIFS** MUNICIPAUX **2017 - FOIRES** 

ET MARCHES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah.

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17.11.2016

VU la demande du délégataire en date du 26 octobre 2016.

AFFICHAGE EN DATE DU: 17.11.2016

VU l'avis favorable de la Commission Consultative des Foires et Marchés en date du 07 novembre 2016.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder à la revalorisation tarifaire des Foires et Marchés applicables au 1er janvier 2017, comme indiqué.

M. le Maire précise que les changements concernent uniquement la tarification appliquée aux commerçants passagers.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la proposition de M. le Maire,

FIXE comme indiqué en annexe la revalorisation des tarifs municipaux Foires et Marchés applicables au 1er janvier 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

en Préfecture le : Par publication le : Par délégation, Le Directeur Général des Services

Certifiée exécutoire par réception

Ampliation faite le :

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016 N°011-211100763-20161123-2016-301D-DE

Patrick MAUGARD

Le Mailre

PROPOSITION TARIES DIRECTION	ADMINISTRATION GENERALE 2016

PROPOSITION TARIFS DIRECTION ADMINISTRATION GENERALE 2016		<u> </u>
1 - DROITS DE PLACE - MARCHES LUNDI ET SAMEDI I - Cours de la République / Contre allée / Place de la République/Place de Verdun/ rue du 143ème RI et place de la	2016	2017
Liberte		
Abonnés (hors producteurs maraichers, véhicules aménagés alimentaires, gras, exposition de véhicules, produits		1
biologiques)		
les 3 premiers ml sans eau ni électricité (minimum d'encaisse) le ml supplémentaire	4,70 €	4,70 €
ie ni supplementaire	0,80 €	0,80 €
Passagers (hors producteurs maraichers, véhicules aménagés alimentaires, gras, exposition de véhicule, produits		
biologiques)		
les 3 premiers mt sans eau ni électricité (minimum d'encaisse sauf vente sur charriots de moins de 1m) le mt supplémentaire	5,00 €	5,10 €
divers et vente sur chariot (moins de 1m)	0,90 €	0,93 €
Control Contro	1,00 €	1,00 €
Démonstraleur (3 m/l)	15,00 €	15,00 €
Posticheur (6m/l)	50,00 €	50,00 €
Producteurs maraichers :		
forfait au mois (sans eau ni électricité)	25.00.0	
forfait marché du samedi petit maraicher abonné (sans eau ni électricité)	25,00 € 13,00 €	25,00 € 13,00 €
Véhicule aménagé alimentaire (avec eau et électricité) :	S.585.70T	10,000
vericule ameriage alimentalije (avec eau et electricite) :	34,00 €	34,00 €
Revendeur gras :		
Oles - Canards - foies et chapons par marché (avec eau et électricité)	77,00 €	77,00 €
Forfait saison de novembre à avril (avec eau et électricité) Forfait saison 3 mois (avec eau et électricité)	300,00 €	300,00 €
Forfalt Salson 5 mois (avec eau et electricite)	150,00 €	150,00 €
Exposition de véhicule :		
Abonné à l'année, par véhicule	150,00 €	150,00 €
Par marché et par véhicule	10,00 €	10,00 €
Produits biologiques :		Scalabati
les 3 premiers ml sans eau ni électricité (minimum d'encaisse)*	3,50 €	2525
le ml supplémentaire	0,50 €	3,50 € 0,50 €
II - Espace Tuffery	8	5,000
Revendeur 1ère catégorie volaille vivante au mois		144440000000000000000000000000000000000
Revendeur 2ème catégorie volaille vivante au mois	188,00 € 48,00 €	188,00 €
	40,00 €	48,00 €
III - Ventes et marchés divers toutes places - revendeur Escargots par marché		
	16,00 €	16,00 €
IV- Toutes places ou avenues sur la Ville		
Eau - Electricité 220 V / jour Eau - Electricité 220 V / mois	6,00 €	6,00 €
cad - Crecincine 220 V / IIIols	15,00 €	15,00 €
2 - FETES FORAINES		1
- Manèges (sans eau ni électricité)		
Surface inférieure à 50 m² par manège et par jour Surface de 50 à 100 m² par manège et par jour	7,60 €	7,60 €
Surface supérieure à 100 m² par manège et par jour	12,20 €	12,20 €
Surfaces de 200 m² à 400m² par manège et par jour	19,00 €	19,00 €
m3 cube d'eau pour jeux aquatiques	28,50 € 4,50 €	28,50 € 4,50 €
II. Diversión de la constante		4,50 €
II - Divers (sans eau ni électricité) leux électroniques	7404000000	55000000
	61,00 €	61,00 €
3 - MARCHES ET FOIRES THEMATIQUES		
- Brocante	oeses accounts	
par mêtre linéaire supplémentaire	13,00 €	13,00 €
	6,00 €	6,00 €
I - Vide grenier - Vente au déballage		- 1
orfait par manifestation le sont pes assujetties, au paiement d'un droit de place :	50,00 €	50,00 €
es Associations poursuivant un but humanitaire ou caricatif.	-	
and the state of t		
es associations locales affectant les produits générés par la vente au déballage à une manifestaiton publique d'un autre type procourrant à l'animation de la ville.	- 1	
oncourrant à l'animation de la ville, is ventes aux déballages effectuées au sein des établissements scolaires.		
The second of the second secon	- 1	
I - Foire aux Fleurs		
e 1er ml	9,00 €	9,00 €
ar mètre linéaire supplémentaire V - Foire aux Gras	3,00 €	3,00 €
roducteurs sous chapiteau :		
	ļ	- 1

Petit producteur forfait jusqu'à 2 ml (sans eau ni électricité)	23,00 €	23,00 €
ml supplémentaire	8,00 €	8,00 €
Marché gourmand :		
Marché gourmand le ml	12,00 €	12,00 €
ml sup	1,00 €	1,00 €
V- Fête du Cassoulet		8
Marché gourmand le ml pour deux jours	22,00 €	22,00 €
Marché gourmand le ml pour 1 jour	12,00 €	12,00 €
Marché artisanal le ml pour 1 jour	12,00 €	12,00 €
nl sup	1,00 €	1,00 €
Dans le cadre de marché gournand et du marché artisanal, sont exonérées de droit de place les activités de démonstration sans action de vente contribuant		
l'arrimation générale de la manifestation	1	